

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 Mars 2018 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 13 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Etaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mme COURPON Céline, MM :
CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE
Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric

Excusés : Mmes : CHAPT Sabine, LIAUD Sandra, M. D'ESPAGNAC Nicolas

Secrétaire : COURPON Céline

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2018 est adopté à l'unanimité.

1- Approbation des Comptes de Gestion 2017 (commune, Lotissement Le Renclos).

Monsieur le Maire présente et soumet au vote les Comptes de gestion 2017, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2- Approbation des Comptes Administratifs 2017 (Commune, Lotissement Le Renclos).

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2017 et se retire.

Monsieur Pascal CHATAGNON, doyen de l'Assemblée fait procéder au vote des comptes administratifs 2017, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :

Dépenses : 258 668.31 €

Recettes : 490 184.32 €

Le Résultat de l'année 2017 est excédentaire de 231 516.01 €

L'excédent antérieur reporté est de : 492 362.04 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 723 878.05 €.

Investissement :

Dépenses : 437 854.95 €

Recettes : 218 699.38 €

L'excédent antérieur reporté est de : 162 441.57 €

Le résultat de l'année est de : - 219 155.57 €

Restes à Réaliser 2017 : - 147 820.00 €

Le résultat de clôture d'investissement est de - 56 714.00 €

Soit un besoin de financement de 204 534.00 €

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Fonctionnement :

Dépenses : 602.59 €

Recettes : 602.59 €

Le Résultat de l'année 2017 est déficitaire de 0 €.

L'excédent antérieur reporté est de : 108 654.69 €.

Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 108 654.69 €.

Investissement :

Dépenses : 602.59 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat de clôture de -602.59 €

Résultat d'investissement reporté : - 96 958.62€

Soit un résultat de clôture d'investissement de - 97 561.21 €

3- Affectations des résultats

BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2017 pour le budget principal doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 56 714.00 €

compte 002 : 519 344.05 €

compte 1068 : 204 534.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2017 pour le budget Lotissement Le Renclos doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 97 561.21 €

compte 002 : 108 654.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

4- Vote des taux d'imposition 2018 (taxe d'habitation- taxe foncière bâti - taxe foncière non bâti)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018.

- Taux de la taxe d'habitation à 7.57 %
- Taux de la taxe foncière (bâti) à 14.88 %
- Taux de la taxe foncière (non bâti) à 28.82 %

5-Vote des subventions 2018

Monsieur le Maire propose les subventions 2018 suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué en 2017	Montant proposé
Etoile sportive	300	300
Société de Chasse	300	300
Vélo Club Foussignacais	300	300
Créa scène	100	100
Benèzes	300	300
Entre nous à Foussignac	300	300
Restaurant du Cœur	50	50
Un hôpital pour les enfants	50	50
Amicale des donateurs de sang de Jarnac	50	50
Assoc Animation Culturelle Mérignac	50	50
Campus CIFOP		150

Croix Rouge Française	50	50
MFR Lautreait	100	50
Avenir Cycliste Macquevillois	100	100
Réserve	950	850
TOTAL	3000	3000

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte les montants de subventions proposés ci-dessus pour l'année 2018.

9- Questions diverses

- Attention : Dans le cadre des changements de compteurs électriques demandés par ENGIE, seule l'entreprise OTI est mandatée pour intervenir. Soyez vigilants.
- Le diagnostic archéologique réalisé sur le lotissement Le Renclos a mis en évidence des vestiges datant du moyen âge,
- Monsieur Sébastien LANDIER est nommé délégué GEMAPi au SYBRA pour Grand Cognac.
- Participation citoyenne : La réunion publique s'est tenue le samedi 17 mars. Une convention sera signée entre la Commune, la gendarmerie et l'Etat. Des panneaux signalétiques seront installés aux entrées du Bourg.
- La commission bâtiments se réunira le samedi 24 mars à 10h30 à la mairie.
- Vote des BP : le jeudi 12/04/2018 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.